

CADRE DÉCISIONNEL CANADIEN RECOMMANDÉ SUR L'ÉNERGIE

Préparé par la Société canadienne des ingénieurs aînés
Octobre 2010

De nombreuses recommandations ont été soumises, voici les principales :

- (1) Les gouvernements fédéral et provinciaux, dans un fédéralisme coopératif, élaborent une politique de l'énergie à jour pour le Canada en tenant compte des conclusions et des recommandations du présent document et de celles provenant de personnes dévouées à l'intérêt public;
- (2) L'utilisation de l'énergie indigène doit être favorisée au Canada;
- (3) La conservation de l'énergie doit être vigoureusement suivie;
- (4) L'utilisation de l'énergie nucléaire indigène doit être le 1^{er} choix dans les provinces où les sources d'énergie hydraulique (hydro) sont minimales ou ont été entièrement exploitées ensuite vient l'utilisation de notre énergie indigène comme le gaz naturel, le charbon, la biomasse, le pétrole, l'énergie géothermique, éolienne, solaire et marémotrice;
- (5) L'avenir de la propriété de l'organisation nucléaire par le gouvernement fédéral et le partage du risque entre les fournisseurs et les clients des provinces doivent être réglés rapidement;
- (6) L'industrie des sables bitumineux doit être appuyée, avec une réglementation appropriée afin que les questions environnementales soient réglées pour que les Canadiens aient une source de pétrole indigène adéquate dans un avenir éloigné;
- (7) Un réseau électrique national doit être mis en place;
- (8) Des informations claires et objectives sur les sources d'énergie largement disponibles et sur leur utilisation, à la disposition de nos écoles et aux autorités des secteurs public et privé dans le but d'encourager les prises de décisions rationnelles.